

# Quelques mots sur la châtellenie de Mornex

Laurent Perrillat

#### ▶ To cite this version:

Laurent Perrillat. Quelques mots sur la châtellenie de Mornex . Le Bénon, 2018, Mélanges offerts à Claude Mégevand (supplément 100), pp.20-23. hal-04792599

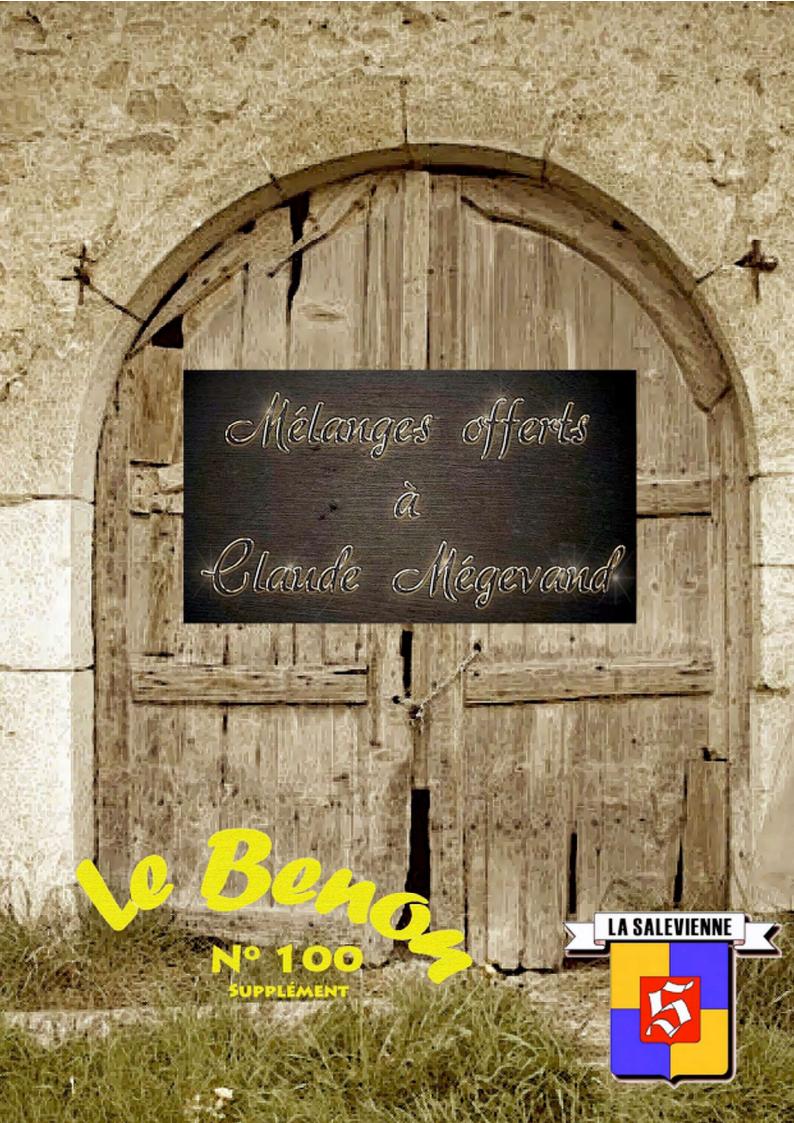
# HAL Id: hal-04792599 https://hal.science/hal-04792599v1

Submitted on 18 Dec 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.







# Quelques mots sur la châtellenie de Mornex

Avec l'honnêteté intellectuelle et la sagacité qui le caractérisent, Claude Mégevand m'avait sollicité, il y a de cela une dizaine d'années pour autoriser le bulletin municipal de Monnetier-Mornex à publier des extraits de mon ouvrage sur l'apanage. Je leur avais accordé bien volontiers cette permission et Claude m'avait sympathiquement, en retour, transmis copie de l'article en question. En écho à cette anecdote et en hommage à Claude, je voudrais ici évoquer le passé de Mornex qui, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, a fait figure de localité repère, en tant que centre d'une châtellenie.

Au Moyen Âge, cette circonscription, aussi appelée mandement, était, rappelons-le, le territoire sur lequel s'exerçait l'autorité d'un châtelain, agent représentant le pouvoir princier, dans les domaines militaire, judiciaire et fiscal. Ce cadre a perduré d'ailleurs bien au-delà de la période médiévale et a même trouvé une résurgence au XIX<sup>e</sup> siècle, sous la Restauration sarde<sup>1</sup>. Pour illustrer cette problématique et pour rester dans le territoire de prédilection de La Salévienne, je souhaiterais ici analyser les limites de ce mandement et l'état du château au XVII<sup>e</sup> siècle, à partir d'un document inédit.

Le mandement de Mornex était, dès le XIIIe siècle, une des châtellenies établies par le comte de Genève. La première mention qu'on en trouve date de 1289, tandis que le château est attesté dès le milieu de ce siècle<sup>2</sup>. Les Archives départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie en conservent les comptes de 1368 à 15593. Un dépouillement systématique nous apporterait, assurément, une foule de détails sur l'organisation du mandement et ses limites. On dispose cependant de quelques documents qui vont nous permettre d'en cerner les contours. Les Informaciones numeri focorum<sup>4</sup>, recensement datant de 1515, dresse la liste des villages et hameaux qui en font partie: Polinge, Les Esserts, Naz, Moulin, La Muraz, Merdasson (en latin Bouserium), Le Sappey, Clarnant, La Grange, Muceti et Vovray. Cent vingt ans plus tard, vers 1635, le manuscrit qui décrit l'apanage de Genevois donne le tableau de ce mandement : il est composé, nous dit-on, des paroisses d'Étrembières, Monnetier, Esserts, La Muraz « pour un partie, d'autant que le reste est du mandement de Crédoz, province de Faucigny », Le Sappey, Vovray, Reignier et Ésery<sup>5</sup>. Ces témoignages sont précieux pour nous donner une idée de l'étendue de notre circonscription, même si la précision fait un peu défaut.

¹ Sur les châtelains, on consultera É. Dullin, Les châtelains dans les domaines de la Maison de Savoie en deçà des Alpes, Chambéry, 1911 et « De part et d'autre des Alpes » : les châtelains des princes à la fin du Moyen Âge, actes de la table ronde de Chambéry, 11 et 12 octobre 2001, Paris, 2006. Sur cette institution dans l'apanage de Genevois, dont faisait partie Mornex : L. Perrillat, L'apanage de Genevois aux XVI et XVII siècles : pouvoirs, institutions, société, Annecy, 2006, t. I, p. 453-495.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> M. de La Corbière, L'invention et la défense des frontières dans le diocèse de Genève : étude des principautés et de l'habitat fortifié (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle), Annecy, 2002, p. 56 et 84.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Sous les cotes SA11851-11926 et 17859-17877.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> ADS, SA1863, fol. 193-198v.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> BnF, ms. fr. 32887, fol. 170v.

Pour être mieux renseignés, il faut attendre 1682 et des procès-verbaux dressés à l'occasion de la création du marquisat de La Roche. Resituons le contexte. Au début des années 1680, pour financer le projet de mariage du duc Victor-Amédée II avec l'infante de Portugal, le gouvernement turinois entreprend de vendre les terres du Domaine ducal et spécialement celles du Genevois et du Faucigny. Le Prince distribue dès lors une douzaine de titres, assortis de revenus. Les mandements de Mornex et Monnetier sont, en 1682, regroupés avec celui de La Roche pour former un marquisat, en faveur de la famille Granery, acheteur de ces fiefs pour le prix considérable de 126 000 florins<sup>1</sup>. À cette occasion, plusieurs formalités sont réalisées, donnant lieu à la production de véritables rapports détaillés. On y trouve trois types de documents: sommaires apprises, verbaux de mise en possession et diverses « formalités ». Le premier ensemble (les sommaires apprises) sont des enquêtes où on sollicite des témoins qui donnent des descriptions très précises des confins des seigneuries et mandements ou sur les revenus économiques du fief (chasse, pêche, par exemple). Le deuxième ensemble comprend les verbaux de mise en possession, qui décrivent de manière précise la procédure par laquelle le nouveau propriétaire reçoit formellement le bien concédé. En troisième lieu, les diverses « formalités » ou procédures sont très variées suivant les fiefs: il peut s'agir d'actes d'état bâtiment, de d'attestations, de requêtes etc., toutes pièces qui sont autant d'annexes au dossier mais qui contiennent parfois des informations de première importance<sup>2</sup>. C'est précisément ce dont on dispose pour Mornex, sous la cote SA1034: sommaires apprises où trois témoins décrivent le mandement, ses confins

et les revenus qu'ils procurent, actes d'état des bâtiments ducaux de Mornex et Monnetier, dressés en mars 1682<sup>3</sup>.

On peut en extraire les informations suivantes. Les trois déposants sont des praticiens du droit : maitre François fils de feu maitre Pierre Pernet, de Gaillard, âgé de 38 ans, maitre Georges Donyer, fils de maitre Michel, âgé de 46 ans, maître Jean-François fils de maitre Pierre Guilliet, 50 ans. Ces personnages n'ont pas été sollicités par hasard. À part François Pernet, ils ont tous été châtelains de Mornex : Georges Donyer pendant 8 ans, son père pendant 7 ans, Jean-François Guilliet pendant 8 ans et son père pendant 34 ans. Ils sont donc les mieux placés pour connaître les limites de l'exercice de leur autorité. Leurs dépositions, qui sont à peu près concordantes, nous apportent des détails intéressants sur la superficie, circonférence et les paroisses comprises dans le mandement de Mornex. Celles-ci sont : Les Esserts (comprenant aussi le village de Naz), Monnetier (avec Mornex), Le Sappey, une partie de La Muraz (sans y comprendre l'église et la cure, villages de : Montmathieu probablement lieu-dit Le Mont de nos jours, Cologny, Bovagne, Le Feu, Merdasson, Les Jacquet, Le Beufy, Lignère, La Croisette, Les Mouilles et Besace) et une large portion de la paroisse de Reignier (villages de: Méran, le chef-lieu, aux Naves, Turnier, Le Pont-Neuf, La Fin, Le Cret, Boringe, Magny, Rogny [lieu-dit non identifié], Morlange, Arculinge, Moussy, Cusy, Yvre, Polinge, Marsinge et Vorzier).

À l'énumération de ces localités, les déposants adjoignent la description des « confins »: de bize (au nord), la frontière entre Étrembières et Mornex se situe sur une pièce de terre appelée chez Ramu possédée par maitre Georges Donyer, sur laquelle il y a une grande pierre qui sert de limite, à quatre ou cinq pas du grand chemin allant de Mornex à Étrembières. À 200 pas de là est une pièce de terre appelée le Champ des Fourches où il y avait jadis les patibulaires de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> J. Nicolas, La Savoie au XVIII<sup>e</sup> siècle: noblesse et bourgeoisie, Paris, 1978, t. I, p. 34.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour situer le contexte de ces ventes du Domaine et la typologie des documents, je me permets de renvoyer à : L. Perrillat, *Pouvoirs seigneuriaux et châteaux en Savoie à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, d'après les documents concernant l'aliénation du Domaine ducal, Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2012, n° 42, p. 18-29.* 

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Tout ce qui suit est, sauf mention contraire, tiré des documents sous cette cote.



Mornex, formées de quatre piliers : il s'agit de la potence où on pouvait exécuter les malfaiteurs et qui avait une portée symbolique. Ce modeste édifice exprimait la puissance du seigneur et son pouvoir de haute justice. La limite se prolonge en suivant l'Arve, tout le long du levant et une partie du couchant jusqu'à la pierre Abord et audelà de la maison de noble François d'Arenthon de Chastillon, étant précisé que cette maison est comprise dans la juridiction de Mornex. Au midi (sud), confins abornent avec mandements du Châtelet-de-Crédoz et La Roche mais ils sont plus incertains, à tel point, nous dit l'enquête, « qu'on ne sçauroit bonnement désigner les endroicts par où sont les limites seures ». Il est par contre avéré qu'ils comprennent le village de Saint-Ange à Reignier mais n'englobent pas le village de Pers, qui ressort du mandement de La Roche, ni Arbusigny. Depuis Arbusigny, les limites vont jusqu'à Bellecombe, le Châtelard-du-Foug, Menthonnex puis Vovray, sans les comprendre, sauf la famille de La Chavane habitant Vovray qui dépend du mandement de Mornex, puis elles suivent le grand chemin de Lestraz qui partage le Salève. On précise aussi, de façon très intéressante: « laquelle montagne [du Salève] se trouve entièrement dépeuplé aujourd'huy », ce sous-entend qu'elle auparavant. Elles passent au pied de la croix de pierre appelée la Croix de Vovray et va jusqu'à frôler Cruseilles en passant par le village de Rogin. Nos témoins se font également géomètres car ils donnent quelques précisions sur la superficie du mandement (environ trois lieues entre Étrembières et Cruseilles et deux lieues et demie entre l'Arve et le chemin de Lestraz) ainsi que sa circonférence, estimée entre six à sept lieues, « et dans les confins cydessus le territoire de Monettier se

trouve enclavé », nous précise encore le document.

Les documents nous renseignent aussi sur les bâtiments appartenant au duc, à Mornex et à Monnetier. Ce sont de précieux témoignages de l'état de ces édifices, qu'on peut mettre en relation avec les procèsverbaux les concernant dressés au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. À Mornex, le château n'est que ruine : il y a les masures d'une tour carrée de 4 toises (environ 8 mètres) de hauteur, « toute entrouverte de toute part et preste à tomber ». Les deux tiers de la porte de cette tour ont été enlevés, probablement remployés par les gens du pays pour d'autres constructions. À Monnetier, c'est encore pire: sur un terrain d'environ un journal, le château est entièrement « en mazure », il ne reste aucune pierre de roche de la porte, il y a quelques pans de murs où on trouve des fenêtres en très mauvais état, un « croton » (cave) qui menace ruine, deux tours carrées en mauvais état « toutes gastés par l'injure du temps et par le feu que l'on cognoist avoir consumé le reste par les morceaux des bois qui se voient encore dans les murailles ». En revanche, au village de Mornex, se trouve une maison appartenant au duc. Elle a échu à ce dernier, par saisie des biens d'un nommé Gringallet<sup>2</sup>, châtelain et fermier de Mornex, à faute du payement de sa ferme. Elle a son entrée sur le grand chemin et au fond d'une petite cour, un escalier d'environ dix degrés conduit à une grande chambre en très bon état avec deux fenêtres de molasse visant sur la cour et une cheminée du côté du couchant. Il y a aussi deux autres petites chambres avec chacune sa fenêtre de molasse, l'une sur la cour, l'autre sur l'arrière, avec un cabinet carré au fond de la chambre donnant sur le devant. Il y a aussi une écurie où peuvent tenir trois chevaux, un petit bâtiment pour remiser du bois et un « croton carré ». On

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> M. de La Corbière, Entre Rhône et Mont-Blanc au XVI<sup>e</sup> siècle: inspections dans l'apanage de Genevois-Nemours de 1553 à 1572, Annecy, 2015, p. 51-53 et 252-253.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Un noble Jean Gringallet est châtelain de Mornex entre 1515 et 1528 et maitre François Gringallet en 1566-1567 (L. Perrillat, *L'apanage...*, op. cit., t. II, p. 945).

compte encore un « membre eslevé au-dessus du couvert de la maison et basty en forme de tour » de sorte qu'on pourrait encore faire un grenier au-dessus du cabinet, « estant couvert de thuille avecq la girouette où est peinct la croix blanche », entendez par là les armoiries de la Maison de Savoie. L'acte d'état indique que le bâtiment a été recouvert l'année précédente, en 1681, tant en bois qu'en tuile, et se trouve dans un très bon état. Les documents complètent encore notre connaissance du mandement de Mornex, en précisant les revenus que cette terre apporte.

Il y a deux pièces de vigne à Mornex, outre la maison de Mornex et les ruines des châteaux, et surtout les cens et servis, droits seigneuriaux que le châtelain collecte pour le compte du duc. Ils sont bien modestes: 150 florins pour la ferme de Monnetier, 800 pour celle de Mornex, dont les revenus étaient perçus jusqu'en 1678 par Marie de Genève-Lullin, marquise de Pancalier. Tout au long du XVIIe siècle, la ferme du mandement de Mornex (parfois confondue avec celle de Monnetier) est d'un rendement réduit : elle oscille entre 100 et 300 florins pour stagner à 150 à partir de 1670... alors qu'elle avoisinait les 3 000 florins à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Cette baisse s'explique par le fait qu'en 1595 le duc de Genevois vend à Claude de Marolles, un de ses serviteurs, les recettes du mandement de Mornex, ce qui distrait l'essentiel du revenu de cette ferme des caisses ducales. Lequel de Marolles revend en 1610 ces recettes à la famille de Genève-Lullin, qui sont, en définitive, les véritables seigneurs de Mornex jusqu'à ce que les Granery prennent leur relais en 1682². C'est ce qui explique, en partie, que le duc de Savoie, en ce début des années 1680 n'hésite

On trouvera les montants des fermes du mandement de Mornex dans les registres des baux à ferme de la chambre des comptes de Genevois (ADS, SA3002 et ADHS, SA18704 et SA18714-18716): 2 540 florins annuels pour l'exercice 1586-1592, 100 pour 1608-1616, 260 pour 1640-1646, 290 en 1652 et en 1664 (AST, Sezioni Riunite, inv. 16, registre n° 337 (1664), art. 38 des recettes) et finalement 150 en 1679 (AST, Sezioni Riunite, inv. 16, registre n° 352 (1679), art. 50 des recettes).

pas à vendre des portions considérables de son Domaine car ce dernier, en définitive, ne lui rapportait guère.

Gageons que ces quelques notes sur la châtellenie de Mornex auront suscité la curiosité de Claude Mégevand et des Saléviens. Je n'ai, volontairement, identifié plus précisément lieux et limites: l'imprécision même des données rend parfois délicate l'interprétation. Il reviendra à Claude ou à d'autres membres de l'association, bien meilleurs connaisseurs des localités saléviennes que moi, de tenter un jour de retrouver les points de repère des confins, d'en dresser la carte et d'écrire de nouvelles pages sur ce beau coin du Genevois.

### Laurent Perrillat Président de l'Académie salésienne



Croix dite de Rogin. Cliché N. Debize. Cette croix a une histoire très particulière *Cf*: http://www.la-salevienne.org/CPA-max.php?Indcart=1525

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> ADS, SA11, fol. 157-160.